

Suivi de la période de questions

Séance ordinaire du 22 septembre 2026

Question	Suivi
<p>M. Bergeron</p> <p>Pourquoi ne pas offrir un service de transport adapté vers des villes comme Brossard et Chambly plutôt que de desservir des municipalités où la clientèle à mobilité réduite est moins nombreuse?</p>	<p>Merci de la suggestion. Cette idée a été transmise à nos équipes.</p> <p>D'abord, le service de transport adapté est offert par un regroupement de 28 municipalités partenaires. Chacune d'elles a l'obligation de s'assurer qu'un service est accessible aux personnes admissibles sur son territoire, sans égard au nombre d'usagers. La desserte de municipalités situées hors du territoire du regroupement ne peut donc pas remplacer les services offerts aux municipalités partenaires.</p> <p>Par ailleurs, toute bonification du service doit être évaluée en fonction des besoins, des ressources disponibles et des coûts d'exploitation. Notez qu'il n'est pas prévu d'ajouter ce service à l'offre de transport adapté actuellement.</p>

Question	Suivi
<p>M. Bergeron</p> <p>Pourquoi le transport adapté ne fait-il pas partie du territoire de l'AMT?</p>	<p>La Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu ne fait pas partie du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal et, par conséquent, ne relève pas du territoire de compétence de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), anciennement l'Agence métropolitaine de transport (AMT). La Ville agit donc comme gestionnaire-mandataire du service de transport adapté pour les 28 municipalités partenaires. Elle en assure notamment la gestion administrative, la répartition des déplacements, la gestion des contrats et le suivi de l'exploitation.</p>
<p>M. Bergeron</p> <p>Pourquoi le transport adapté du Haut-Richelieu n'a pas de site Web comme à Longueuil?</p>	<p>Le transport adapté ne constitue pas un organisme de transport distinct doté de son propre site Web. Comme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu agit à titre de gestionnaire-mandataire du service, l'information destinée aux usagers est diffusée sur le site Web municipal.</p>
<p>M. Lafleur</p> <p>La Ville a-t-elle un projet à venir sur le lot 3 910 249?</p>	<p>La portion du lot 3 910 249 appartenant à la Ville, située sur la rue des Chevaliers, pourrait éventuellement servir à aménager un lien piétonnier entre les rues Chevalier, du Compte, de l'Émeraude et des Échevins.</p>